

Protection des majeurs : le « cri d'alarme » des mandataires judiciaires

REPORTAGE. Partout en France, la profession s'est mobilisée le 30 juin dernier pour dénoncer ses conditions de travail et réclamer une revalorisation de sa rémunération, gelée depuis 2014. A Paris, devant la préfecture d'Île-de-France, une centaine de professionnels étaient rassemblés.

Marion Durand – Journal spécial des sociétés
Mercredi 1 juillet à 12 :50 min - 3 pages.



Ces dernières années, le volume de travail des mandataires s'est considérablement alourdi. En cause, l'augmentation de la précarisation et des troubles psy chez les majeurs protégés, et, en parallèle, la dégradation des conditions d'exercice de la profession. Photo MD/JSS

« *MJPM en colère !* » Devant la préfecture de Paris et d'Île-de-France, un groupe majoritairement féminin d'une centaine de personnes donne de la voix, ce 30 juin.

« *MJPM sous-payés, majeurs protégés en danger* », peut-on aussi lire sur les tee-shirts et les pancartes brandies.

Nommés par le juge, les mandataires judiciaires à la protection des majeurs interviennent notamment dans le cadre de mesures de tutelle, de curatelle et de sauvegarde de justice. Chargés de protéger les majeurs vulnérables et leurs intérêts, ils peuvent exercer en hôpital, en association ou à titre indépendant. Ce sont ces derniers qui sont mobilisés, à l'appel de la Fédération nationale des mandataires judiciaires indépendants à la protection des majeurs (FNMJJ), ce mardi-là.

« **Comment on paie les factures ?** »

Au cœur des revendications : l'indice de référence, fixé à 142,95 euros mensuels par mesure, qui, depuis 2014, n'est plus indexé sur le SMIC horaire, et reste donc inchangé depuis. Cette mobilisation est « *un cri d'alarme* » martèle Thomas Laurent, vice-président de la FNMJI. Si l'indexation avait été maintenue sur ces 12 années, le montant de référence serait de 180,30 euros. Compte tenu du « *contexte budgétaire* », la Fédération, qui dit souhaiter rester « *lucide* » et « *mesurée* », demande 150 euros par mois et par mesure.

Devant la préfecture, les manifestants tentent de bloquer la circulation. Sur le côté, Frédérique Andreux, 63 ans, fume une cigarette. Elle exerce en libéral depuis 1998. Au fil des années, elle a vu ses charges bondir. « *Comment on paie les factures et tout ce qui a augmenté avec de tels salaires ?* » s'interroge-t-elle. Epaulée de ses deux salariés, elle assure la gestion de plus de 90 mesures de protection. « *C'est le serpent qui se mord la queue, car on est obligés d'accepter plus de mesures pour payer les salaires... Et il faut trouver des personnes motivées, qui acceptent de se faire engueuler au téléphone tous les jours* ».



Au cœur des revendications : l'indice de référence, fixé à 142,95 euros mensuels par mesure, qui, depuis 2014, reste inchangé.

Un peu plus loin, une mandataire qui préfère rester anonyme le revendique : oui, elle aimerait bien embaucher une assistante pour l'aider dans ses tâches administratives si « *chronophages* », mais elle n'en a « *pas les moyens* ». Pour l'heure, avec 55 mesures sous sa responsabilité, elle a « *l'impression d'être prise en étau* ». Ce qui ne l'empêche pas de consacrer autant de temps que possible aux personnes qu'elle accompagne, dit-elle. « *Mais c'est ma vie personnelle et ma santé qui en pâtissent* », regrette la mandataire.

« **On fait plus parce qu'on ne peut pas faire autrement** »

Car ces dernières années, le volume de travail des mandataires s'est considérablement alourdi. En cause, l'augmentation des profils « complexes » chez les majeurs protégés. « *De plus en plus, on a affaire à des populations précarisées, avec des troubles psychiatriques* », explique-t-elle.

Pour les mandataires, cela se traduit par des mesures de protection plus lourdes à gérer, parfois ouvertes trop tard. Conséquence : « *J'ai vu nos conditions d'exercice se dégrader* », témoigne Ghyslaine Sylvestre-Baron, vice-présidente de la FMJI Île-de-France et mandataire en libéral. « *C'est dur quand on aime son métier* » souffle celle qui exerce dans l'Essonne depuis 30 ans et qui pointe le « *désengagement* » de l'Etat.

La dégradation serait alimentée par les difficultés croissantes rencontrées par les services publics. « *Face aux défaillances des services de droit commun, de la CAF, de la Sécurité sociale, des MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées, ndlr) ou de la psychiatrie, on a l'impression de colmater les brèches* » ajoute la mandataire. Elle rapporte ainsi régulièrement « *batailler* » pour faire valoir les droits de ceux dont elle s'occupe.

Au quotidien, il lui arrive d'accompagner certains d'entre eux à leurs rendez-vous médicaux. Il y a quelques jours, Ghyslaine Sylvestre-Baron a même dû apporter son propre ventilateur à l'une des majeurs à sa charge, hospitalisée dans une chambre où la température dépassait 30 degrés. « *On fait plus que ce qui est fixé dans le cadre de nos missions, parce qu'on ne peut pas faire autrement. On est responsable d'eux au quotidien ; on les a dans nos tripes* », invoque-t-elle.

De son côté, Veronique Lempote, 57 ans, exerce en indépendante depuis une vingtaine d'années. Elle indique s'être récemment retrouvée « *à la limite du burn out* » – elle ne prend d'ailleurs qu'une semaine de vacances par an, assure-t-elle – et avoir vu certains de ses collègues s'effondrer à leur tour. Cet état de « *pressurisation* » serait, selon elle, largement répandu. Profondément attachés à l'éthique professionnelle, la plupart des mandataires judiciaires indépendants iraient droit vers l'épuisement.

« **Désertification du métier** »

Une situation qui, d'après la Fédération, pèse sur l'attractivité du métier. « *Dans certaines régions et départements, des appels à candidature ne sont parfois pas pourvus. On s'aperçoit aussi que des personnes quittent l'activité par manque de perspectives à moyen et long terme* » résume Thomas Laurent, vice-président de la FNMJI.

Le constat dépasse d'ailleurs le mode d'exercice individuel. Les professionnels de l'ANMJPM (Association nationale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs) se disent en effet « *solidaires* », et alertent eux aussi sur une « *désertification du métier* », appuie Dominique Cailhol, co-présidente de l'association.

« *Notre combat est le même, sauf qu'il se traduit par des modalités différentes* » poursuit-elle. Pour les mandataires salariés, le problème est entre autres statutaire : faute d'une classification propre à leur métier, ils restent rattachés à des grilles de rémunération conçues pour d'autres professions. « *Certains sont encore classés sur des grades de cuisinier, d'ouvrier de services techniques, d'agent administratif...* » pointe Dominique Cailhol. Résultat : des rémunérations qui continuent de dépendre de catégories professionnelles sans rapport avec les missions exercées.